



Assemblée générale

Distr. générale
22 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 164 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
pour l'organisation d'un référendum
au Sahara occidental**

Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2017/18	52 000 000
Dépenses de 2017/18	51 424 700
Solde inutilisé de 2017/18	575 300
Crédit ouvert pour 2018/19 ^a	52 350 800
Montant estimatif des dépenses de 2018/19 ^a	52 350 800
Sous-utilisation des crédits prévue pour 2018/19	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2019/20	56 369 400
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2019/20	(22 000)
Recommandation du Comité consultatif pour 2019/20	56 347 400

^a Montant estimatif au 31 janvier 2019.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 22 mars 2019. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi figure à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations du Comité sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, y compris celles concernant les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, se trouvent dans son rapport correspondant ([A/73/755](#))

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

2. Par sa résolution [71/309](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 52 000 000 de dollars (montant net : 49 868 100 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINURSO pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 51 424 700 dollars (montant net : 49 183 400 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 98,9 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 575 300 dollars, représente 1,1 % du crédit ouvert et résulte de l'effet combiné des éléments suivants : a) montant plus élevé que prévu des dépenses au titre des militaires et du personnel de police (1 184 800 dollars, soit 16,2 %) et du personnel civil (791 600 dollars, soit 4,2 %) ; b) des dépenses opérationnelles plus faibles que prévu (2 551 700 dollars, soit 9,9 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/617](#)).

3. Il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget qu'au cours de l'exercice 2017/18, un montant total de 1 976 900 dollars a été réaffecté de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie I (Militaires et personnel de police) (1 185 200 dollars) et à la catégorie II (Personnel civil) (791 700 dollars) (*ibid.*, par. 33). Il est indiqué également dans le rapport que l'augmentation des ressources nécessaires tient essentiellement au fait que le nombre d'observateurs déployés en permanence à Laayoune et celui des observateurs qui s'y sont rendus depuis les bases d'opérations, pour diverses raisons d'ordre opérationnel, ont dépassé les prévisions, ce qui a entraîné des dépenses supérieures aux prévisions au titre de l'indemnité de subsistance (missions), et au fait que le taux moyen effectif de vacance de postes s'est établi à 6,9 % au lieu des 10,0 % prévus dans le budget (*ibid.*, par. 36). L'augmentation des ressources nécessaires au titre de la catégorie Militaires et personnel de police a été en partie compensée par la baisse des ressources nécessaires au titre des opérations aériennes, qui tient essentiellement au fait que la flotte aérienne de la Mission a effectué moins d'heures de vol que prévu (2 958 au lieu des 3 743 heures prévues au budget), en raison des conditions météorologiques défavorables, de la suspension du contrat concernant deux avions et du report du déploiement d'un troisième hélicoptère (*ibid.*, par. 45).

4. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, les observations du Comité consultatif

concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

5. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINURSO, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 [A/73/5 (Vol. II), chap. II].

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2019 le montant brut des dépenses s'élevait à 35 422 700 dollars et qu'à la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait être égal au crédit ouvert de 52 350 800 dollars, soit 100 % du budget approuvé pour 2018/19.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2019, les chiffres concernant le déploiement du personnel en tenue et du personnel civil de la MINURSO s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé/approuvé pour 2018/19^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	218	206	5,5
Membres des contingents	27	26	3,7
Personnel de police des Nations Unies	12	1	91,7
Personnel civil			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	82	77	6,1
Administrateurs recrutés sur le plan national ^b	163	159	2,5
Volontaires des Nations Unies	18	15	16,7
Personnel fourni par des gouvernements	10	–	100

^a Niveau le plus élevé autorisé pour les militaires et le personnel de police et le nombre de postes approuvés pour le personnel civil.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

8. Le Comité consultatif a été informé que toutes les demandes de remboursement des dépenses des contingents présentées jusqu'en octobre 2017 avaient donné lieu à un règlement, le montant restant dû s'établissant à 391 000 dollars au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2018, les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées jusqu'en septembre 2018 et réglées jusqu'en septembre 2017, le montant restant dû s'établissant à 256 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 décembre 2018, deux demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 80 000 dollars depuis la création de la Mission, et aucune demande n'était en instance de règlement.

9. Le Comité consultatif a été informé également qu'au 21 février 2019, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 1 290 870 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date étaient de 1 234 295 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à

56 575 000 dollars. Le Comité a été informé que la situation concernant les contributions non acquittées de la MINURSO s'était détériorée depuis le 31 décembre 2015, comme indiqué au tableau ci-dessous.

Contributions non acquittées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 12 mars 2019</i>
40 998	39 611	41 591	42 862	44 831	48 778

10. Le Comité consultatif a été informé en outre qu'au 11 mars 2019, le solde de trésorerie de la Mission s'élevait à 7,1 millions de dollars, y compris des emprunts d'un montant de 11 millions de dollars sur les comptes d'opérations de maintien de la paix terminées. Le solde de trésorerie est insuffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 12,9 millions de dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). Le Comité a été informé que la MINURSO avait toujours présenté un déficit de trésorerie en raison du versement tardif des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, ce qui avait pour conséquence que la Mission n'était pas en mesure de s'acquitter pleinement de ses obligations. Comme on l'a vu plus haut, la Mission est en retard dans le remboursement aux pays qui fournissent des contingents des montants dus au titre des services rendus par leurs contingents à la MINURSO, de novembre 2017 à décembre 2018, ainsi qu'au titre du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome, d'octobre 2017 à décembre 2018.

11. **Le Comité consultatif note de nouveau avec préoccupation que le solde de trésorerie de la Mission continue de se détériorer (voir [A/72/789/Add.1/Rev.1](#), par. 11). Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies (voir résolution [71/303](#) de l'Assemblée, par. 3).**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

A. Mandat et hypothèses budgétaires

12. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission dans sa résolution [690 \(1991\)](#). La dernière prorogation en date de ce mandat, jusqu'au 30 avril 2019, a été approuvée par le Conseil dans sa résolution [2440 \(2018\)](#).

13. Les informations relatives aux hypothèses budgétaires et aux activités d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont exposées aux paragraphes 6 à 20 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la MINURSO pour 2019/20 ([A/73/737](#)). Comme indiqué, la Mission visera, notamment, à : a) améliorer les conditions de vie et les installations de sécurité dans neuf bases d'opérations militaires en remplaçant d'anciens logements préfabriqués et en modernisant les gymnases et les lieux de convivialité ; b) construire une plateforme pavée pour hélicoptères dans une base d'opérations éloignée, à Tifariti ; c) se concentrer sur deux projets environnementaux hautement prioritaires, à savoir l'installation d'un système d'énergie hybride solaire-diesel dans une base

d'opérations militaires, afin de réduire la dépendance à l'égard des groupes électrogènes pendant la journée, et la construction de bassins de confinement des fuites et déversements de carburant, afin d'éliminer la pollution du sol ; et d) mettre en œuvre la dernière phase de la restructuration de sa composante Appui dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions. (voir par. 15 et 16 ci-dessous). Il est indiqué en outre qu'à la suite d'un examen du classement du lieu d'affectation de la Mission auquel la Commission de la fonction publique internationale a procédé en août 2017 en tenant compte à la fois des facteurs sécuritaires et socioéconomiques dans la zone d'opérations de la Mission (Sahara occidental et Tindouf), le classement du lieu d'affectation de la MINURSO est passé de C à D, avec effet au 1^{er} janvier 2018. De plus, les risques pour les sites de la Mission est jugé élevé et la sécurité continue d'être un sujet de préoccupation. Toutefois, la mise en place continue de mesures d'atténuation et de prévention devraient ramener le risque à un niveau moyen et permettre à la Mission de mieux exécuter son mandat.

14. Il est également indiqué dans le rapport qu'un examen indépendant de la MINURSO a été entrepris en 2018 dans le cadre de l'examen d'ensemble des opérations de maintien de la paix décidé par le Secrétaire général. Il ressort notamment de l'examen que d'importantes améliorations techniques pouvaient être apportées aux activités de suivi et d'atténuation des conflits menées par la Mission. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la principale recommandation concernant les améliorations techniques à apporter faite à la MINURSO à l'issue de l'examen indépendant est que la Mission fasse une utilisation accrue et améliorée des patrouilles aériennes et qu'elle réduise sa dépendance à l'égard des patrouilles terrestres. La Mission a commencé à planifier et à mettre en œuvre une série de mesures visant à accroître l'utilisation des nouvelles techniques et technologies dans la planification et la direction des opérations et a également déployé un troisième hélicoptère en janvier 2019 afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de ses activités de surveillance (voir [A/73/737](#), par. 11).

Restructuration de la composante appui de la Mission

15. Le document budgétaire indique que la Mission achèvera de réorganiser sa composante appui dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions. Cette restructuration proposée consiste à diviser le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services en deux nouveaux piliers, Gestion de la prestation de services et Gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui sont chacun dirigés par un ou une chef P-5. Les postes et fonctions pertinents nécessaires à la nouvelle structure d'appui devraient être assignés à des membres du personnel actuel de la Mission après avoir été créés ou bien transférés ou réaffectés vers les pôles pertinents en fonction des nouvelles relations hiérarchiques prévues ([A/73/737](#), par. 20). Dans le document budgétaire, le Secrétaire général présente une synthèse des modifications qu'il est proposé d'apporter aux bureaux dans le cadre de la composante appui (Figure suivant le paragraphe 38), un organigramme de la Division de l'appui à la Mission telle que restructurée (annexe II C), ainsi que le détail de la modification des effectifs proposée (par. 39 à 55). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le pilier regroupant la Gestion de la chaîne d'approvisionnement et la prestation de services devait être divisé de façon à séparer les tâches afin de garantir d'une part le contrôle interne tout en évitant les conflits d'intérêts, de l'autre une surveillance et une gestion appropriées.

16. Le Comité consultatif note que, dans son précédent rapport, le Secrétaire général a proposé de réorganiser la composante appui de la Mission dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, en vertu de laquelle le Chef de l'Appui à la mission est secondé par deux piliers : i) Gestion des opérations et des

ressources ; et ii) Gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services (A/72/731, par. 30). **Le Comité rappelle également que de multiples activités de restructuration de la composante Appui ont été entreprises ces dernières années dans les opérations de maintien de la paix. Le Comité estime qu'après l'achèvement de la restructuration en cours des exercices, il est nécessaire de procéder à une période de stabilisation et à une évaluation de l'efficacité des nouvelles structures.** Le Comité formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755).

B. Ressources nécessaires

17. Les prévisions de dépenses de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 se montent à 56 369 400 dollars en chiffres bruts (montant net 53 985 800 dollars), ce qui représente une augmentation de 4 018 600 dollars (7,7 %) en chiffres bruts, par rapport au crédit de 52 350 800 dollars ouvert pour l'exercice 2018/19. Cette proposition s'explique par les augmentations proposées au titre du personnel civil (1 111 700 dollars, soit 5,6%) et des dépenses opérationnelles (3 057 500 dollars, soit 12,2 %), contrebalancées en partie par une réduction proposée au titre des militaires et du personnel de police (150 600 dollars, soit 2,0 %). On trouvera aux chapitres II et III du document budgétaire (A/73/737) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé pour le personnel civil ; la prise en compte des dépenses de fonctionnement d'un troisième hélicoptère pendant 12 mois au lieu des six mois prévus pendant l'exercice 2018/19 ; l'augmentation des dépenses de carburant d'aviation ; l'amélioration des logements ; le renforcement des installations de sécurité ; les initiatives dans le domaine de l'environnement ; le remplacement de six véhicules légers de transport de passagers ; la hausse des dépenses prévues au titre de l'entretien du matériel informatique et du matériel de communication et des services d'appui. L'augmentation globale des crédits demandés est en partie contrebalancée par la diminution des crédits demandés au titre des observateurs militaires en raison de la hausse du taux de vacance.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé pour 2018/19^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	218	218	–
Membres des contingents	27	27	–
Police des Nations Unies	12	12	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

18. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour 2019/20 est de 7 311 400 dollars, soit 150 600 dollars (2,0 %) de moins que le crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Comme il est indiqué au paragraphe 69 du projet de budget (A/73/737), la diminution des crédits demandés tient essentiellement à la hausse du taux de vacance moyen utilisé (15,0 % contre 8,0 % pour l'exercice 2018/19). La diminution des dépenses prévues serait en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés au titre de l'indemnité de subsistance (missions) en raison de l'augmentation prévue du nombre d'observateurs militaires déployés en permanence à Laayoune ou s'y rendant temporairement depuis les bases d'opérations.

19. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2018/19</i>	<i>Effectif proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	82	82	–
Personnel recruté sur le plan national ^a	163	163	–
Volontaires des Nations Unies	18	18	–
Personnel fourni par des gouvernements	10	10	–
Total	273	273	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

20. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2019/20 s'élève à 20 891 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 111 700 dollars (5,6 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Il est indiqué dans le document budgétaire que cette augmentation est due à l'augmentation des crédits demandés au titre des rubriques : a) du personnel recruté sur le plan international (671 000 dollars, soit 4,9 %), qui s'explique par l'application d'un taux de vacance moins élevé, 7 % contre 10 % pour l'exercice 2018/19 et par le reclassement du lieu d'affectation de la Mission de C à D ; b) personnel recruté sur le plan national (392 400 dollars, soit 7,2 %), qui s'explique par l'application d'un taux de vacance moins élevé, 2 % contre 6 % sur le plan national plus faible (2,0 %, contre 6,0 % pour l'exercice 2018/19) et par l'élévation de la classe moyenne des postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la suite de l'examen interne du classement des postes de la Mission (voir par. 30 ci-dessous) ; et c) personnel temporaire (autre que pour les réunions) (59 900 dollars), imputable à la part revenant à la Mission dans les dépenses liées au personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour les activités d'appui au déploiement d'Umoja-Extension 2 et d'autres initiatives transversales (voir A/73/737, par. 70 à 72). L'augmentation des ressources nécessaires devrait être en partie compensée par une baisse des ressources demandées au titre des Volontaires des Nations Unies (11 600 dollars, soit 2,1 %).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

21. En ce qui concerne le personnel civil, un total de 273 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2019/20 : 82 postes soumis à recrutement international, 163 postes soumis à recrutement national, 18 postes de Volontaires des Nations Unies et 10 postes financés par des gouvernements. Le tableau d'effectif proposé pour 2019/20 fait apparaître la création de 3 postes, la suppression de 3 postes, le reclassement de 1 poste, la réaffectation de 8 postes et le transfert de 14 postes. Le nombre total de postes et d'emplois demeurerait inchangé.

Création de postes

22. Il est proposé de créer les trois postes suivants :

a) Un poste de chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (P-5) au Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, dont le ou la titulaire supervisera le Groupe de la gestion des acquisitions (y compris le Groupe de la gestion des contrats qui y sera intégré), la Section des achats, le Groupe de la gestion

centralisée des stocks, le Groupe du contrôle des mouvements et la Section de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement (anciennement Section de la gestion du matériel) (A/73/737 par. 50). Le Comité consultatif a demandé de plus amples explications sur la nécessité de créer un poste P -5 supplémentaire compte tenu du fait que le pilier double actuel, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services, est dirigé par un chef de la classe P -5 et que les effectifs et fonctions existants seront répartis entre les deux nouveaux piliers distincts proposés. Le Comité a été informé que les chefs des piliers Gestion de la prestation de services et Gestion de la chaîne d'approvisionnement assureront la direction, la supervision et l'orientation respectivement de 87 subordonnés et de 40 subordonnés, y compris des chefs de section et des chefs de département. Chacun de ces deux piliers devait être dirigé par un chef de la classe P-5 de façon à assurer durablement les fonctions de direction à un niveau approprié au sein de la composante Appui de la Mission et pour renforcer les activités d'approvisionnement et de prestation de services et redéfinir les priorités en la matière ;

b) Un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) au Bureau du Chef de l'appui à la Mission, dont le ou la titulaire, serait chargé de la supervision de l'audit, de la Commission d'enquête et de la gestion des risques en sus de ses tâches opérationnelles au niveau du secrétariat du Bureau du Chef de l'appui à la Mission. Dans le rapport, le Secrétaire général propose de supprimer un poste de fonctionnaire d'administration du Service mobile en même temps (voir par. 23 b) ci-dessous), indiquant que le reclassement (via une suppression de poste compensée par la création d'un poste) est proposé compte tenu de la nature stratégique des fonctions exercées par le ou la titulaire du poste (A/73/737, par. 40) ;

c) Un poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) à créer à la Section de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement, dont la ou le titulaire serait chargé de veiller au respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des politiques et procédures de gestion du matériel, et d'encadrer et d'administrer la délégation de pouvoirs en matière de gestion du matériel. Dans le rapport, le Secrétaire général propose de supprimer en même temps un poste de spécialiste de la gestion du matériel (Service mobile) (voir par. 23 c) ci-dessous), indiquant que le reclassement (via une suppression de poste compensée par une création de poste) est proposé compte tenu de la place stratégique des fonctions du poste ainsi que des responsabilités et obligations supplémentaires qui incombent à sa ou son titulaire (A/73/737, par. 55).

Suppressions

23. Il est proposé de supprimer les trois postes suivants :

a) Suppression d'un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) à la Section des achats, qui serait redistribué et dont la charge de travail serait en partie absorbée par le fonctionnaire chargé des achats (P-4) et en partie par le Groupe de la gestion des acquisitions au titre du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui remplira certaines fonctions auparavant exercées par le fonctionnaire chargé des achats (P-3), notamment l'examen des demandes d'achat et des bons de commande (ibid., par. 51) ;

b) Suppression d'un poste de fonctionnaire d'administration (Service mobile) au Bureau du Chef de l'appui à la mission (A/73/737, par. 40 ; voir également al. d) du paragraphe 22 ci-dessus) ;

c) Suppression d'un poste de spécialiste de la gestion du matériel (Service mobile) poste à l'actuelle Section de la gestion du matériel (A/73/737, par. 55 ; voir également al. c) du paragraphe 22 ci-dessus) ;

Reclassement

24. Il est proposé de reclasser un poste d'assistant à la gestion du matériel en un poste d'assistant (soutien logistique) au Centre d'appui à la Mission. Il est indiqué dans le document budgétaire que le Centre a vocation à fournir à toutes les composantes de la Mission des services d'appui à la planification logistique rapides, coordonnés et efficaces aux fins des priorités opérationnelles. Le Centre d'appui à la Mission veille également à ce que les ressources budgétaires et humaines soient correctement affectées aux opérations et activités prescrites, et assure la gestion du Groupe du matériel appartenant aux contingents ([A/73/737](#), par. 44).

Transferts et réaffectations

25. Le Comité consultatif ayant demandé des explications supplémentaires sur la réaffectation proposée au Bureau du commandant de la force, en tant que poste d'aide-soignant, d'un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des technologies, (*ibid.*, par. 43), il a été informé que la Mission n'a pas de médecin civil et que le chef du service médical traite le personnel civil et militaire. Un examen effectué par le Service médical de l'Organisation des Nations Unies a établi que, compte tenu de la rotation constante des médecins de la force, un ou une aide-soignant(e) civil(e) ayant les compétences linguistiques et médicales nécessaires est requise au Bureau du commandant de la force pour assister le chef du service médical de la force afin que la continuité des services administratifs soit assurée, notamment la maintenance des registres, le traitement des congés de maladie du personnel civil de la Mission et la coordination de l'évacuation des malades et des blessés (voir également par. 46 ci-dessous).

26. En ce qui concerne les deux postes qui avaient déjà été prêtés au Bureau de liaison de Tindouf (voir [A/73/737](#), par. 25), le Comité consultatif a été informé que le poste de spécialiste des questions politiques (P-3) l'avait été par la Section des affaires politiques depuis le 11 mai 2017 et que le poste d'assistant(e) à la sécurité sur le terrain l'avait été par la Section de la sécurité depuis le 1^{er} juillet 2012.

Taux de vacance et postes vacants

27. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance pour le personnel civil concernant : a) pour 2017-2018, le taux budgétisé et le taux effectif moyen ; b) pour 2018/19, le taux de vacance budgétisé, le taux effectif moyen pour les 7 mois entre le 1^{er} juillet 2018 et le 31 janvier 2019 et le taux effectif au 31 janvier 2019 ; c) le taux de vacance appliqué pour calculer les prévisions de dépenses pour 2019/20. Le Comité consultatif note que les taux de vacance proposés pour 2019/20 sont : a) pour le personnel recruté sur le plan international, inférieurs au taux effectif moyen mais plus élevés que le taux effectif au 31 janvier 2019 ; b) pour le personnel recruté sur le plan national, plus élevés que le taux effectif moyen mais inférieurs au taux effectif au 31 janvier 2019 ; c) pour les Volontaires des Nations Unies, inférieurs au taux effectif moyen mais plus élevés que le taux effectif au 31 janvier 2019 ; et d) pour le personnel fourni par des gouvernements, inférieurs au taux effectif moyen et au taux effectif au 31 janvier 2019.

Taux de vacance

(En pourcentage)

	2017/18		2018/19		2019/20	
	Taux budgétisé	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux de vacance effectif moyen du 1 ^{er} juillet 2018 au 31 janvier 2019	Taux de vacance effectif au 31 janvier 2019	Taux de vacance proposé
Personnel recruté sur le plan international	15,0	12,0	10,0	7,3	6,1	7,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	50,0	–	–	–	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,0	5,5	6,0	1,9	2,5	2,0
Volontaires des Nations Unies	40,0	16,7	20,0	22,2	16,7	20,0
Personnel fourni par des gouvernements	90,0	100,0	90,0	100,0	100,0	90,0

28. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que neuf postes étaient vacants au 5 avril 2019, 6 postes soumis à recrutement international [2 P-5, 1 P-3, 3 (SM)] et trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Aucun de ces postes n'est vacant depuis plus de deux ans.

29. **Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus rapidement (A/71/836, par. 108). Le Comité réaffirme son opinion selon laquelle les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/70/742, par. 45).**

Examen interne du classement des postes

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur la base des recommandations issues de l'examen interne du classement des postes de la Mission effectué en novembre 2017, huit postes d'agent du Service mobile et neuf postes d'agent des services généraux avaient été reclassés à compter du 1^{er} juillet 2017. En outre, à l'issue de l'opération de classement ces derniers avaient tous fait l'objet d'un reclassement dont les incidences financières représentaient une augmentation annuelle de 85 883 dollars au titre des ressources nécessaires au titre des traitements du personnel (voir A/73/617, par. 40 ; A/73/737 par. 71 ; voir également par. 20 ci-dessus).

31. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil.**

3. Dépenses opérationnelles [ONU]

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2018/19</i>	<i>Montant proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles [ONU]	25 109 000	28 166 500	3 057 500

32. Le montant des dépenses prévues au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2019/20 s'élève à 28 166 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 057 500 dollars (12,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Dans le rapport, le Secrétaire général propose des augmentations dans la plupart des catégories de dépenses, notamment les suivantes : opérations aériennes (2 015 800 dollars, soit 17,8 %) ; installations et infrastructures (456 600 dollars, soit 11,0 %) ; communications et informatique (294 600 dollars, soit 12,3 %) ; fournitures, services et matériel divers (245 900 dollars, soit 4,9 %) ; et transports terrestres (45 400 dollars, soit 3 %). Ces augmentations seraient légèrement contrebalancées par la diminution des crédits demandés au titre des consultants (800 dollars, soit 2,3 %) ;

Voyages

33. Les ressources prévues au titre des voyages pour l'exercice 2019/20 correspondent au maintien des moyens existants, soit 538 300 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que seuls 15,2 % des voyages en 2017/2018 avaient été effectués dans le respect de la politique d'achat anticipé des billets. **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale, à plusieurs reprises, s'est déclarée préoccupée par le faible taux de conformité à la politique d'achat anticipé. Le Comité réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16).**

Opérations aériennes

34. Le montant des dépenses prévues au titre des opérations aériennes s'élève à 13 327 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 015 800 dollars (17,8 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Le document budgétaire indique que l'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par l'augmentation des coûts garantis au titre de la location et de l'exploitation de la flotte d'avions et d'hélicoptères de la Mission, conjuguée à l'augmentation de la provision pour la location d'un hélicoptère de transport moyen pendant 12 mois, contre 6 mois dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19, ainsi qu'à l'augmentation des dépenses prévues au titre du carburant en raison de l'augmentation du prix de celui-ci et à l'achat prévu de carburant supplémentaire pour constituer une réserve de secours de carburant aviation Jet A-1 (voir A/73/737, par. 75). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la réserve de carburant d'aviation Jet A-1 était nécessaire de façon à atténuer les risques élevés liés à l'interruption de l'approvisionnement en carburant et pour faire face aux situations d'urgence et imprévus, tels que : a) retards dans la livraison de carburant dus aux intempéries, à des blocages routiers ou à des inondations ; b) un embargo sur le carburant décrété par le pays ou territoire hôte ; c) une défaillance de l'infrastructure des transports ; d) les grèves dans le dépôt de stockage ; ou e) la fermeture d'une frontière, qui empêche de se réapprovisionner en carburant. **Le Comité compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera cette question, un complément d'information sur la raison d'être de la réserve ainsi que sur le calcul de son niveau prévu.**

Installations et infrastructures

35. Le montant des ressources prévues au titre des installations et infrastructures s'élève à 4 612 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 456 600 dollars (11 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Le document budgétaire indique que l'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) le remplacement de six groupes électrogènes qui ont dépassé leur durée de vie utile ; b) le remplacement d'une station de purification de l'eau et d'une station d'épuration ; c) l'augmentation des acquisitions d'équipements de sûreté et de sécurité ; et d) des projets de construction ponctuels visant à améliorer les logements, les murs d'enceinte, les installations de loisirs et les blocs sanitaires dans neuf bases d'opérations militaires ; à créer une hélistation à revêtement en dur dans une base d'opérations éloignée ; à installer des réservoirs pour le confinement des fuites et déversements de carburant ; et à installer un système d'énergie hybride solaire-diesel (ibid., par. 73).

36. En ce qui concerne la construction de l'aire d'atterrissage à revêtement en dur, le Comité consultatif a été informé que dans le passé la Mission avait connu des difficultés pour identifier les fournisseurs en raison du caractère limité des infrastructures et de la dispersion de la population dans la zone située à l'est du mur de sable. La Mission a indiqué qu'elle poursuivrait ses efforts en lançant la procédure d'agrément des fournisseurs et en organisant des conférences, ainsi qu'en publiant, dans les médias locaux, des appels à manifestation d'intérêt à l'intention des entreprises et en sollicitant les conseils et les compétences du Siège de l'ONU, selon que de besoin.

Transports terrestres

37. Le montant des ressources prévues au titre des transports terrestres s'élève à 1 583 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 45 400 dollars (3,0 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. En ce qui concerne les véhicules reçus d'opérations de maintien de la paix terminées, le Comité consultatif, en réponse à sa demande de précisions, a été informé qu'au cours de l'exercice considéré, la MINURSO avait reçu 92 véhicules de la Mission des Nations Unies au Libéria et 2 véhicules de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Le Comité a également été informé que la MINURSO ayant obtenu des véhicules légers de transport de passagers de la classe 1 en état de marche (pleinement opérationnels) provenant de missions terminées, elle avait été en mesure de réduire au minimum les dépenses liées à l'acquisition de nouveaux véhicules et de résorber l'arriéré de remplacement de véhicules.

38. Dans le projet de budget, il est indiqué que la Mission prévoit l'achat de six véhicules légers de transport de passagers pour remplacer les véhicules des bases d'opérations qui ont dépassé leur durée de vie utile (ibid., par. 18). Ayant demandé si le montant des crédits demandés aux fins de l'achat de nouveaux véhicules et de carburant diminuerait après le déploiement d'un troisième hélicoptère pour une période de 12 mois toute entière, qui s'accompagnerait d'une réduction des patrouilles terrestres, le Comité consultatif a été informé que, certes, la durée des patrouilles terrestres diminuerait, mais que le nombre des patrouilles terrestres ciblées de plus courte durée devrait augmenter et que le nombre total de patrouilles terrestres resterait comparable à celui des exercices précédents.

39. Le Comité consultatif a également été informé que, par suite de la reconfiguration des patrouilles terrestres effectuées par les observateurs militaires, la Mission prévoit une diminution de 25 000 litres (15 %) de la consommation de carburant liée aux patrouilles terrestres effectuées depuis les bases d'opérations, qui devrait passer de 171 000 litres en 2018/19 à 146 000 litres en 2019/20. Toutefois, la

quantité de diesel (litres) pour les véhicules devrait augmenter en 2019/20 en raison de la prise en compte de 60 000 litres de carburant diesel correspondant à la réserve de combustible d'urgence de 90 jours à cinq bases d'opérations situées à l'est du mur de sable. **Compte tenu de la réduction prévue de la durée des patrouilles terrestres et du niveau élevé de la réserve de carburant prévue, le Comité recommande de réduire de 21 975 dollars (5 %) le montant du crédit demandé au titre des carburants et lubrifiants pour l'exercice 2019/20, qui serait ramené de 439 500 dollars à 417 525 dollars).**

Lutte antimines

40. Le Secrétaire général propose des ressources correspondant au maintien des moyens existants, soit un montant de 3 265 200 dollars, pour les services de détection des mines et de déminage en 2019/20. On trouvera de plus amples informations sur les activités prévues aux paragraphes 65 à 67 du projet de budget.

41. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le programme de lutte antimines de la Mission avait été créé en 2008 pour les activités de lutte antimines à l'est du mur de sable, à l'appui du mandat de la Mission. En 2008/09 et 2009/10, les ressources approuvées au titre de la lutte antimines avaient été utilisées pour effectuer une visite d'évaluation de la situation à l'est du mur de sable et mener des activités d'élimination des mines à compter de l'exercice 2010/11. Entre le début de la mise en œuvre du programme de lutte antimines jusqu'au 28 février 2019, une superficie totale de 146 879 061 m² de terres a été remise à disposition à l'est du mur de sable (cela inclut le relevé et le déminage), et 39 815 mines terrestres et restes explosifs de guerre ont été détectés et détruits. Le Comité a également reçu le tableau ci-après récapitulant les dépenses engagées pour les activités de lutte antimines depuis le début du programme.

Dépenses engagées depuis le début des activités de lutte antimines

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Dépenses</i>
2008/09	672,0
2009/10	532,8
2010/11	1 183,7
2011/12	2 306,9
2012/13	2 894,3
2013/14	3 100,0
2014/15	3 128,6
2015/16	3 178,2
2016/17	3 264,6
2017/18	3 265,2
2018/19 ^a	3 265,2
Total	26 791,5

^a Au 28 février 2019.

42. **Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe 39 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

V. Questions diverses

Parité entre les sexes

43. Le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, qui indique la répartition du personnel de la MINURSO par sexe, exprimée en pourcentage. **Le Comité prend note du faible niveau de représentation des femmes, en particulier dans les catégories des agents du Service mobile et des agents recrutés sur le plan national, et encourage la MINURSO à redoubler d'efforts pour atteindre la parité des sexes au sein de son personnel civil.**

Répartition des membres du personnel civil par sexe au 30 juin 2018

(En pourcentage)

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
P-5 et catégories supérieures	33	67
P-1 à P-4	25	75
Service mobile	16	84
Administrateurs recrutés sur le plan national	0	100
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	19	81
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	31	69

44. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de l'appel lancé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental pour que les pays fournisseurs de contingents déploient davantage de femmes comme observateurs militaires à la MINURSO, ainsi que des efforts déployés par la Mission pour améliorer les conditions d'hébergement et les conditions de vie, le pourcentage de femmes parmi les observateurs militaires des Nations Unies est passé de 6 % à 18 %. **Le Comité se félicite des progrès accomplis et encourage la MINURSO à poursuivre ces efforts.**

Gains d'efficience

45. Il est indiqué dans le document budgétaire que la mise en œuvre du système d'énergie hybride solaire-diesel dans une base d'opérations militaires, conforme au cadre du plan d'action pour l'environnement de la Mission, réduira la dépendance à l'égard des groupes électrogènes pendant la journée. En outre, en régime de croisière, le système devrait générer des gains d'efficacité permettant d'économiser environ 17 500 dollars par an grâce à une réduction de 50 % de la demande énergétique, à une baisse des coûts de combustible, des coûts de transport du combustible et à une réduction des dépenses d'entretien des groupes électrogènes (voir [A/73/737](#) par. 57). Le Comité consultatif encourage la Mission à continuer de rechercher des gains d'efficacité et des économies d'énergie.

Restructuration des installations médicales

46. Le Comité consultatif a été informé que les installations médicales de la MINURSO avaient été restructurées (sans incidence budgétaire) de façon que la Mission puisse placer du personnel paramédical dans chaque base d'opérations afin

d'améliorer les services médicaux dispensés par la Mission (voir également le paragraphe 25 ci-dessus). **Le Comité se félicite des efforts faits pour améliorer les services médicaux dispensés par la Mission et compte que le Secrétaire général inclura dans son prochain rapport de plus amples détails sur les structures et le fonctionnement des services médicaux de la MINURSO (voir également A/71/5 (vol II) chap. II, par. 313).**

VI. Conclusion

47. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont énoncées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/73/617). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 575 300 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, ainsi que les autres recettes et ajustements totalisant 510 300 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2018, soient portés au crédit des États Membres.**

48. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont énoncées à la section IV du projet de budget (A/73/737). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 22 000 dollars et ramenés de 56 369 400 dollars à 56 347 400 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 56 347 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/617)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/737)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 (A/72/850)
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (A/73/750)

- Rapport du Secrétaire général sur le rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/776](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/71/789/Add.1/Rev.1](#))
- Résolutions [71/309](#) et [72/301](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
- Résolutions [2440 \(2018\)](#) et [690 \(1991\)](#) du Conseil de sécurité